



RAPPORT ANNUEL 2024

PLAN DU RAPPORT 2024

<u>INTRODUCTION</u>	3
I. <u>Résultats budgétaires et comptables</u>	4
II. <u>Analyse des postes à caractère général</u>	
1. Administration générale	5
2. Le Service social	6
III. <u>Actions sociales</u>	
1. La Médiation de dettes	7
2. Les Fonds Energie	8
3. Participation activation sociale	9
IV. <u>Assistance sociale</u>	
1. Le revenu d'intégration sociale	10
2. Les candidats réfugiés politiques et les étrangers indigents	11
3. L'Aide sociale proprement dite	12
4. La Maison de repos	13
5. Les Initiatives locales d'Accueil (I.L.A.)	14
V. <u>Aide aux familles</u>	
1. Le Service d'aides familiales	15
2. Le Service Repas à domicile	16
VI. <u>F.S.E.</u>	17
VII. <u>L'insertion sociale</u>	18
VIII. <u>La Réinsertion socio-professionnelle</u>	19
IX. <u>La fonction logement</u>	20
X. <u>Approche globale du Compte budgétaire</u>	21
XI. <u>L'intervention communale</u>	22
<u>CONCLUSIONS</u>	24

INTRODUCTION

Chaque commune dispose d'un Centre public d'action sociale (C.P.A.S.) ayant une mission légale d'aide sociale permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est chargé d'assurer aux personnes une aide organisée par la collectivité.

Dans ce rapport, nous commencerons par examiner les résultats budgétaires et comptables tant du service ordinaire qu'extraordinaire. Avons-nous réalisé un boni budgétaire ou au contraire un mali ? La réponse à cette question est essentielle car elle permet d'évaluer le budget qui avait été établi.

Nous passerons brièvement en revue les deux services de base du C.P.A.S. que sont l'Administration générale et le Service social.

Dans le chapitre qui suit, nous nous attarderons sur les actions sociales spécifiques menées par notre Centre : la Médiation de dettes, l'utilisation de différents fonds énergie pour aider les plus démunis à faire face à des problèmes spécifiques et, enfin, les Fonds Participation et Activation sociale et Pauvreté infantile.

L'étape suivante sera l'occasion d'examiner les missions d'assistance sociale réalisées par notre Centre. On entend par là l'octroi du revenu d'intégration sociale et de l'aide ordinaire aux étrangers indigents ainsi que les aides sociales de tout type. Dans ce cadre, nous poserons, également, un regard sur la situation financière de notre maison de repos et sur celle des initiatives locales d'accueil existantes.

Nous aborderons, ensuite, l'examen des services de proximité que sont les Services d'aides familiales et de repas à domicile et nous ferons le point sur le Fonds de social européen, l'insertion sociale et la réinsertion socioprofessionnelle à Colfontaine.

Enfin, nous terminerons l'analyse service par service en nous penchant sur la situation de la gestion des locaux d'accueil d'urgence et des logements de transit.

Pour avoir une idée de l'expansion des activités de notre Centre au cours des dernières années, nous passerons en revue les dépenses totales ordinaires des derniers exercices comptables.

L'intervention Communale fera l'objet d'un point spécifique. Nous verrons ce qu'elle a permis de financer et nous reprendrons les statistiques pour retracer son évolution.

CHAPITRE 1 - RESULTATS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Les résultats budgétaire et comptable du service ordinaire :

Le **résultat budgétaire** représente la différence entre les droits constatés nets, d'une part, et les dépenses engagées, d'autre part. Il s'élève à **11.809 €**. Le **résultat comptable**, quant à lui, est la différence entre les droits constatés nets et les dépenses imputées. Il est de **+ 21.093 €**.

Ce léger boni budgétaire de l'équilibre signifie que notre Centre a utilisé ce qui était prévu au budget initial et en modification budgétaire.

Notons que le taux de réalisation du budget à l'exercice propre est de 95 % en dépenses et 95 % en recettes.

Les résultats budgétaire et comptable du service extraordinaire :

Pour être complet, le **résultat budgétaire** est alors de **-498.547 €** et le **résultat comptable** de **44.842 €**.

Ce mali au niveau du service extraordinaire n'est pas inquiétant étant donné que certains droits constatés de subside et d'emprunt n'ont pas encore été enregistrés. En effet, les projets extraordinaires qui les concernent ne sont pas encore terminés.

CHAPITRE 2 - ANALYSE DES POSTES A CARACTERE GENERAL

Section 1 : Administration générale

A. Mission

Ce poste contient une part des frais fixes (personnel, fonctionnement,..) qui sont nécessaires au fonctionnement du C.P.A.S. Les recettes y sont peu nombreuses étant donné sa nature.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	1.516.090 €	
Facturation interne art.60	89.621 €	
Frais de fonctionnement	299.084 €	125.391 €
Dépenses de transfert	7.291 €	269.600 €
Charges de dettes	1.998 €	
Total	1.914.084 €	394.991 €
Coût 2024	1.519.093 €	
Coût 2023	1.307.855 €	
Coût 2022	1.180.100 €	
Coût 2021	1.080.902 €	
Coût 2020	1.013.023 €	

On remarque que le coût net s'accroît de 14 %.

Les charges de personnel ont, en effet, évolué à la hausse à raison de 6 %, et les frais de fonctionnement de 23 %. Les recettes de prestation ont suivi la tendance inverse à concurrence de 7 %.

Pour justifier l'élévation des frais de personnel, on peut citer les évolutions de carrière, la fin de la mise à disposition du DF à l'administration communale (environ 50.000 € de coût supplémentaire), le transfert de la diététicienne du service repas à domicile vers le service administratif avec facturation interne de 50 % vers ce service (coût additionnel de 48.576 €). On notera également la présence de plus de travailleurs article 60 au sein du service (+ 18.458 €). Les recettes ont diminué de 7 % suite à la fin de la mise à disposition du DF.

Au niveau des frais de fonctionnement, on mettra en exergue la progression de certains postes que sont les frais de correspondance (5000 €) les dépenses pour l'informatique (15.000 €), les charges de procédure (5.000 €), les frais administratifs (12.500 €) et d'entretien du bâtiment (12.500 €).

Section 2 : Le Service social

A. Mission

Les travailleurs sociaux ont pour mission d'aider les personnes et les familles à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent. Ils procèdent aux enquêtes préparatoires aux décisions à prendre, fournissent la documentation et les conseils et assurent la guidance sociale des intéressés.

B. Analyse financière

Nous reprenons ci-dessous, sous forme globalisée, les différents postes de dépenses ainsi que les postes de recettes y attachés.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Frais Art.60	40.088 €	Récupérations diverses	20.471 €
Frais de personnel	1.321.420 €	Recettes de transfert	1.061.085 €
Frais de fonctionnement	159.522 €	Facturation interne personnel	159.716 €
Total	1.521.030 €		1.241.272 €

Nous sommes donc en présence d'un **coût net de 279.758 €** (contre 216.933 € l'an dernier). Les frais de personnel ont progressé de 17 % (187.548 €) en raison du remplacement d'un agent statutaire en maladie.

On notera que ces débours supplémentaires ont été financés partiellement grâce à des subventions ou des remboursements à la suite des mises à disposition.

Le poste « travailleurs article 60 » a aussi évolué à la hausse (27.898 €)

Pour ce qui est des frais de fonctionnement, on remarquera une croissance des frais administratifs, des frais techniques et des frais de fonctionnement des bâtiments (entretien, énergie, eau,...(+25.160 €) soit 19 %).

CHAPITRE 3 – ACTIONS SOCIALES

Section 1 : La Médiation de dettes

A. Mission

La médiation de dettes consiste en une forme d'aide individualisée aux personnes surendettées comportant notamment les aspects suivants :

- inventaire des charges et revenus de la personne,
- établissement d'un plan de remboursement des dettes et négociation de ce plan avec les créanciers en vue d'obtenir des termes et délais.

B. Analyse financière

Dépenses	148.616 €
Frais de personnel	107.742 €
Facturation interne art.60	7.332 €
Frais de fonctionnement	33.542 €
Recettes	154.807 €
Récupérations diverses	527 €
Recettes de transfert	154.280 €

Ce service termine avec un **résultat positif de 6.191 €**.

Le nombre de familles qui y ont eu recours en 2024 est de 333.

Section 2 : Les Fonds Energie

A. Mission

Le Fonds Gaz Electricité permet un accompagnement et une guidance sociale et budgétaire en faveur des personnes qui ont des difficultés à payer leurs factures de gaz et d'électricité.

Le total des factures apurées s'élève à 95.842 € (188.214 € en 2023).

Avec ce subside, il est aussi possible de financer des actions de prévention individuelles comme l'achat de poêle à pellets et le ramonage des cheminées dans le but de réduire la consommation d'énergie. Le personnel nécessaire pour accomplir ces missions est également financé par ce Fonds.

Le Fonds Chauffage, quant à lui, est destiné à octroyer une allocation de chauffage aux ménages à faibles revenus afin que ceux-ci puissent continuer à se chauffer malgré l'augmentation importante du prix du mazout ces dernières années. **Des primes ont été octroyées pour un total de 73.801 €** (147.164 € en 2023).

Le Fonds social de l'eau, quant à lui, sert à attribuer une aide financière aux ménages en difficulté de paiement de leurs factures d'eau. Il est organisé sous forme d'un droit de tirage. Le montant total disponible s'élevait à 70.049 € et a été **utilisé à concurrence de 27.519 €**.

On citera également la mission du **tuteur d'énergie** pour sensibiliser et assister les personnes intéressées dans la recherche de moyens leur permettant de faire des économies d'énergie (travaux subsidiés, audit de l'habitation, etc).

A côté de cela, on notera la subvention du **PAPE** (plan d'action préventive en matière d'énergie) pour un montant justifié de **13.885 €**

L'ensemble de ces missions donne un coût net de 13.854 €.

Section 3 : La participation et l'activation sociale

Elle a comme objectif l'augmentation de la participation sociale et la rupture de l'isolement social par le biais d'activités socialement utiles, soit en tant que but en soi, soit comme premier pas dans un projet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme première étape vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré.

Il existe trois subsides visant à promouvoir cette activité :

A. La participation sociale

Cette mesure fédérale a pour objectif d'intégrer les personnes défavorisées dans la vie sociale en permettant leur participation aux activités culturelles et sportives ainsi que leur accès aux technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'une phase qui précède le trajet d'insertion professionnelle et pendant laquelle les participants développent résistance et assurance.

Exemples d'activités : voyages organisés, spectacles pour enfants, stages, abonnements revues, manifestations sportives, journées à thème, ateliers,...

Public visé : toutes les catégories d'âge de personnes aidées par notre Centre.

Des activités ont été mises sur pied et des personnes de tous âges ont pu y participer **pour un investissement total de 28.351 € intégralement subventionné.**

B. Organisation de modules collectifs (PIIS)

Ces modules représentent un ensemble cohérent d'activités réalisées en groupe dans le but d'atteindre un objectif déterminé. Ils complètent le soutien individuel proposé dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale.

Le montant comptabilisé en **dépenses** se clôture à **16.211 € subsidiés entièrement** par le Fédéral.

C. Lutte contre la pauvreté infantile

Cette initiative vise à encourager l'intégration sociale d'enfants d'usagers par la participation à des programmes sociaux.

Exemples : soutien psychologique pour l'enfant ou pour les parents, soutien paramédical, achat de matériel et jeu pédagogiques, service social dans le cadre de l'enseignement, participation à des programmes sociaux.

5.422 €, financés par le Fédéral, ont été investis par notre Centre dans ce cadre.

Cette mission accomplie par notre C.P.A.S. est donc **pratiquement en équilibre budgétaire.**

CHAPITRE 4 - ASSISTANCE SOCIALE

Section 1 : Le revenu d'intégration sociale

A. Mission :

Dans le cadre de sa mission légale, le C.P.A.S. doit garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui répondent à différents critères légaux. L'objectif est de favoriser au maximum l'intégration et la participation active du demandeur dans la société.

B. Analyse financière

	Dépenses	Récupération	Subventions
RIS toutes catégories	9.207.822 €	398.009 €	6.260.069 €
Résultats 2024	2.549.744 €		
Résultats 2023	2.700.317 €		
Résultats 2022	2.409.446 €		
Résultats 2021	2.025.486 €		
Résultats 2020	2.111.956 €		

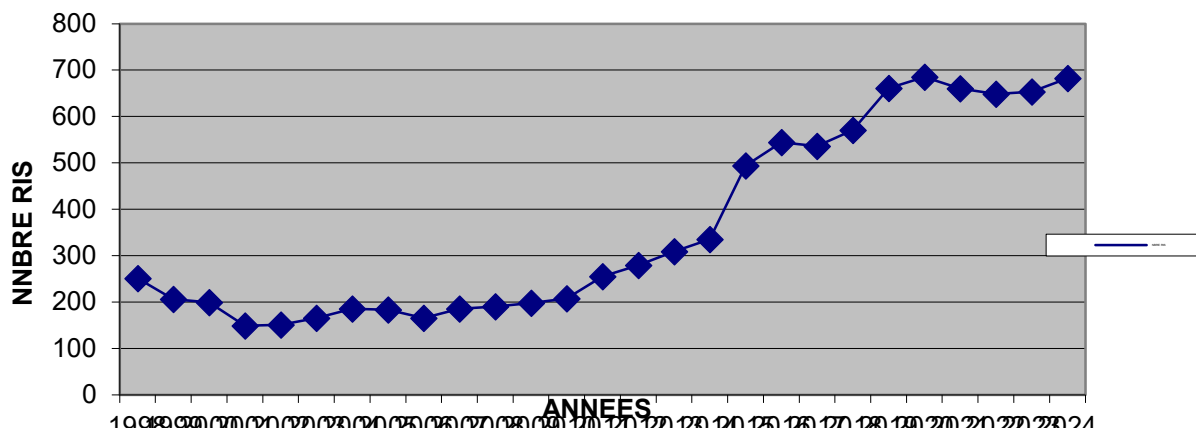
Comme le montre le graphique (en annexe), **le nombre de R.I.S.** au 31 décembre s'élevait à **682** contre 653 en 2023. On constate donc une **croissance**.

Nos **dépenses totales** pour ce poste **se clôturent à 9.207.822 €** contre 8.681.579 € en 2023 **soit une croissance de 6%**.

Nous pouvons également remarquer que, déduction faite des récupérations de revenus d'intégration auprès des particuliers et de la subvention de l'Etat, le poste revenu d'intégration présente un **coût effectif de 2.549.744 €** et donc une diminution de 6 % (141.000 €). Le coût net a diminué alors que les dépenses ont suivi le processus inverse. Cela s'explique par le fait qu'il y a eu beaucoup de recouvrement et que le remboursement au Ministère ne se fera qu'en 2025.

Pour mémoire le taux moyen subvention s'élève à 71 % (68 % l'an dernier).

EVOLUTION NBRE RIS 1998-2024



Olivier Beauport – Directeur Financier

Section 2 : Les candidats réfugiés politiques et les étrangers indigents

La compétence de notre Centre ne s'examine pas, dans ce domaine, selon les règles générales relatives à la résidence effective du demandeur d'aide sociale, mais en fonction d'une inscription administrative (lieu obligatoire d'inscription ou inscription au registre d'attente).

Le nombre d'inscriptions est variable et ne dépend pas de notre C.P.A.S.

	Dépenses	Récupération	Subventions
Aides ordinaires	90.098 €		82.182 €
Frais médicaux	5.858 €		2.814 €
Ordinaires étrangers ukrainiens	140.399 €		134.214 €
TOTAL	236.355 €		219.210 €

Cette année ce service présente un **coût net de 17.145 €**.

Au 31/12/2024, il y avait 9 étrangers indigents et 16 ukrainiens aidés par notre Centre.

Section 3 : L'Aide sociale proprement dite

A. Mission

Le C.P.A.S. accorde des aides sociales qui peuvent couvrir différentes formes telles qu'une aide financière ou une intervention dans des frais particuliers (médicaux, hébergement,..). Une enquête sociale est réalisée de façon à déterminer l'état de besoin et à choisir le moyen le plus approprié pour aider efficacement la personne concernée.

B. Analyse financière

Les moyens en question sont repris ci-dessous avec le montant des interventions financières annuelles et le pourcentage de celles-ci par rapport au total des aides sociales octroyées.

Natures des aides sociales	Dépenses	Pourcentage
Avances sur chèque ALE	28.794 €	11 %
Aides en espèces	83.436 €	32 %
Mutuelle	903 €	
Aides sociales en nature	17.614 €	7 %
Loyers	21.147 €	8%
Garanties locatives	7.964 €	3 %
Charges locatives	2.186 €	1 %
Hospitalisations et transports	19 €	
Maison d'accueil	1.994 €	
Hébergements MR et MRS	56.027 €	21 %
Frais médicaux et pharmaceutiques	8.404 €	3 %
Primes installation	19.052 €	6 %
Aides REDI	14.447 €	
Non valeurs	2.181 €	
TOTAL	264.165 €	

Les recouvrements auprès des bénéficiaires et les subventions se montent à 106.023 €, notre intervention en ce domaine se clôture donc à 158.142 €.

Comparativement à 2023, on remarque globalement une **réduction de 32 % des charges nettes** (soit 73.070 €). De manière générale tous les types d'aides accordées ont diminué. Cette tendance peut s'expliquer par une nouvelle façon de travailler : utilisation du logiciel REDI, mise en place de l'épicerie sociale,...

L'aide sociale en espèces et les prises en charge de frais d'hébergement en maisons de repos sont les aides les plus privilégiées par notre Centre.

Section 4 : La maison de repos

A. Mission

Une maison de repos est un établissement destiné à l'hébergement de personnes de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et, s'il y a lieu, de soins infirmiers ou paramédicaux. Notre capacité d'accueil est de 43 lits.

B. Analyse financière

DEPENSES		
	Montants	Pourcentage
Frais de personnel	1.737.111 €	74 %
Frais de fonctionnement	390.305 €	17 %
Charges de dettes	83.001 €	4 %
Facturation interne (repas)	127.979 €	5 %
TOTAL	2.338.396 €	
RECETTES		
Interventions résidents	740.155 €	33 %
Remboursements divers	29.549 €	1 %
Subventions	1.507.509 €	66 %
TOTAL	2.277.213 €	
RESULTATS	- 61 183 €	

Le home Joli Bois présente un **coût net de 61.183 €**. On note une nette amélioration par rapport à l'an dernier (161.379 €).

Les charges salariales ont progressé de 7 % alors que les frais de fonctionnement sont en décroissance de 8 % ; en outre, les frais de repas ont augmenté de 5 %.

Par contre, l'intervention des bénéficiaires est repartie à la hausse (+ 9 %) et les recettes liées à l'INAMI ont suivi la même tendance (+ 12 %).

Des mesures ont été mises en place pour réduire le déficit de la maison de repos (Contrôle des prix de revient notamment). Elles semblent déjà porter leurs fruits.

Section 5 : Les Initiatives locales d'Accueil (I.L.A.)

A. Mission

Une initiative locale d'accueil pour demandeurs d'asiles est un logement meublé doté des équipements indispensables. A Colfontaine, nous disposons de deux structures d'accueil (7 places) au 31 décembre 2024. Les familles qui y habitent ont un statut particulier puisque, à l'exception de l'argent de poche, elles ne perçoivent pas de sommes en espèces. Nous les aidons donc essentiellement en nature en attendant que leur dossier soit examiné par l'Autorité compétente. L'agence fédérale Fedasil octroie à notre Centre un subside en fonction des places occupées ou non occupées.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	45.150 €	
Facturation interne personnel	11.608 €	
Frais de fonctionnement	34.808 €	
Dépenses de transfert	7.437 €	
Recettes de prestations		6.775 €
Recettes de transfert (Fedasil)		88.279 €
Prélèvement sur Fonds de réserve ordinaire		3.949 €
TOTAL	99.003 €	99.003 €

Nous terminons l'année avec un **coût net de 3.949 €**, montant que nous prélevons sur le Fonds de réserve ordinaire ILA pour rétablir l'équilibre.

CHAPITRE 5 - AIDE AUX FAMILLES

Outre sa mission générale, le C.P.A.S. peut créer des services à caractère social qu'il juge nécessaire.

Section 1 : Le Service d'aide aux familles et aux personnes âgées

A. Mission

Il exerce les activités suivantes :

- Une aide à la vie quotidienne en vue de permettre au bénéficiaire des prestations de continuer à participer à la vie sociale.
- Une garde à domicile afin d'optimiser le bien être mental, physique et social du bénéficiaire qui, pour des raisons de santé, a besoin d'une assistance renforcée à son domicile.

Notre centre est lié par une convention avec l'A.S.B.L. Service d'Aide aux familles pour remplir cette mission.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Transfert	37.120 €	
Intervention F.S.A.S.		95.887 €
TOTAL	37.120 €	95.887 €

Comme, on peut le constater, la subvention accordée par le F.S.A.S. a pour conséquence que **ce service est intégralement financé**. Il présente même un résultat positif (+ 58.767 €).

Une moyenne de 139 familles par trimestre a bénéficié de prestations d'aides familiales.

Section 2 : Le Service repas à domicile

Le service repas à domicile assure la distribution de repas chauds ou de repas à réchauffer. Cette aide est essentiellement destinée à des personnes âgées ou handicapées ainsi qu'à des familles qui ne peuvent, pour une longue ou courte durée, préparer elles-mêmes des repas chauds. Le bénéficiaire paie en fonction de ses ressources.

La politique régionale actuelle veut favoriser le maintien à domicile et les alternatives associées, moins coûteuses pour le citoyen et davantage acceptées par le bénéficiaire dans son souhait de rester dans son milieu de vie.

Ce service, au même titre que les soins à domicile et les services d'aides familiales, est inscrit dans cette philosophie en retardant le plus possible le passage en maison de repos et plus précisément en préparant une nourriture équilibrée en tenant compte de l'état de santé des bénéficiaires (ex : régime, diabète,...).

DEPENSES		
	Montants	Pourcentage
Frais de personnel	438.610 €	58 %
Frais de fonctionnement	37.468 €	5 %
Charges de transfert	1.374 €	
Charges de dettes	4.566 €	
Facturation interne personnel	48.576 €	
Facturation interne (denrées alimentaires)	227.038 €	30 %
TOTAL	757.632 €	
RECETTES		
Interventions bénéficiaires	457.365 €	53 %
Récupérations diverses	2.582 €	
Subventions	299.030 €	39 %
TOTAL	758.977 €	
RESULTATS	1.345 €	
Nombre de repas	56.697	Soit 181 repas/jour
Prix de vente moyen	7.77 €	
Prix de revient denrées	3.61 €	
Coût repas sur route	8.05 €	

Nous atteignons le chiffre de **56.697 repas livrés** (52.636 en 2023).

Nous pouvons constater que ce service est en **équilibre financier** pour la seconde année consécutive alors qu'il présentait un déficit de 63.598 € en 2022. Cette amélioration est due essentiellement à l'**accroissement du chiffre d'affaires**. Celui-ci est, en effet, passé de 321.161 € en 2022 à 457.365 € en 2024. Les prix de revient sont également bien maîtrisés. Logiquement, on constate une augmentation du nombre de repas livrés (8 %) sur une année.

CHAPITRE 6 – LE F.S.E. (FONDS SOCIAL EUROPEEN)

A. Mission

Le Projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée consiste à développer une (ou des) initiative(s) territoriale(s) visant à ce que toute Personne Privée Durablement d'Emploi (PPDE) accède à un emploi à durée indéterminée (CDI) en développant une activité utile et non concurrente avec l'existant, liée aux besoins non couverts du territoire.

Cette approche novatrice part des besoins des individus et implique une dynamique « Bottom up » de mobilisation des acteurs locaux.

L'objectif est d'offrir aux personnes un emploi correspondant à leurs compétences et leurs aspirations via un contrat de travail à durée indéterminée avec un régime de travail choisi par la personne. Pour y arriver, nous misons sur une réelle dynamique locale en réunissant tous les acteurs de l'emploi et de la réinsertion du territoire ciblé.

Le projet cofinancé par le Fonds social européen à hauteur de 2,9M€ permettra d'offrir un emploi de qualité à au moins 50 personnes jusque fin 2026. Le financement total s'élève à 5,8M€.

A l'heure actuelle, plusieurs services ont été développés : un taxi social, une épicerie et un magasin social, une recyclerie ainsi qu'un service de brico-dépannage.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	557.736 €	
Frais de fonctionnement	71.064 €	
Facturation interne	3.297 €	
Epicerie sociale	94.638 €	
Récupérations diverses		55.798 €
Subsides (dont appels à projet)		670.937 €
TOTAL	726.735 €	726.735 €

Le projet est donc entièrement financé par les subventions FSE.

CHAPITRE 7 - L'INSERTION SOCIALE

A. Mission

L'insertion sociale fait référence à l'épanouissement, au bien-être, à la participation, à la reconnaissance et à l'autonomie. Elle est donc bien plus large que l'insertion socioprofessionnelle. Elle est communément admise comme une étape préalable à l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle. De ce fait, elle est également accessible à un plus grand nombre de personnes, celles-ci n'étant pas prêtes à entrer dans un processus d'insertion professionnelle.

Le service d'insertion sociale s'adresse à des personnes en situation d'exclusion et peut développer des actions pouvant être :

- préventives, c'est à dire susceptibles d'agir sur les causes de l'exclusion ;
- curatives, c'est à dire susceptibles d'agir sur les conséquences de l'exclusion.

Il contribue, en faveur des personnes en situation d'exclusion, à la réalisation des objectifs suivants :

- rompre l'isolement social,
- permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle,
- promouvoir la reconnaissance sociale,
- améliorer le bien-être et la qualité de la vie,
- favoriser l'autonomie.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	136.533 €	
Frais de fonctionnement	14.155 €	
Facturation interne	317 €	
Recettes diverses		400 €
Subventions		143.828 €
TOTAL	151.005 €	144.228 €
RESULTATS		- 6.777 €

Notre service d'insertion présente **cette année un coût net négligeable.**

CHAPITRE 8 - LA REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

A. Mission

L'insertion socioprofessionnelle consiste en l'accompagnement de personnes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi en raison, par exemple, d'un niveau de formation trop faible, d'un manque d'expérience professionnelle ou d'une inactivité prolongée. Les services offerts par les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle vont de l'accueil et la guidance, à la recherche active d'emploi, en passant par l'alphabétisation, la formation de base ou qualifiante ou la recherche active d'emploi.

L'insertion professionnelle est devenue une mission légale des C.P.A.S. leur imposant une obligation de résultat. Des outils sont directement à la disposition des C.P.A.S. pour ce faire : L'article 60 par 7 ; l'article 61 ; l'activa, et le Sine. Rappelons que l'article 60 §7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. stipule que « lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales, le C.P.A.S. prend toutes les dispositions de nature à lui procurer cet emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide sociale en agissant lui-même comme employeur pour la période visée. »

Au 31/12/2024, 67 contrats articles 60 étaient en cours (37 en interne, 15 à l'administration communale et 15 à l'extérieur) pour 76 à la même époque en 2023.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	484.783 €	
Facturation interne personnel	129.933 €	
Frais de fonctionnement	21.507 €	
Frais de transfert	2.503.255	
Récupérations diverses		1.104 €
Facturation prestations et remboursements assurance		486.283 €
Subventions		3.032.044 €
TOTAL	3.139.478 €	3.519.431 €

Le **coût s'élève à 278.984 €**. Toutefois, les interventions du Fonds spécial de l'aide sociale au niveau des assistantes sociales (65.485 €) et pour la réinsertion professionnelle (593.453 €) permettent de couvrir largement cette charge. On dégage même un **résultat positif de 379.953 €**.

CHAPITRE 9- LA FONCTION LOGEMENT

A. Mission

Un "logement d'urgence" est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin (expulsion, incendie, inondation,...) Le contrat de location est conclu pour un maximum de 4 mois, et peut être prolongé une fois.

Les logements de transit, quant à eux, sont destinés à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou de ménages privés de logement pour raisons de force majeure (inondation, tempête, incendie, réquisition ou accident provoqué par un tiers – un camion qui percute la maison et rend celle-ci inhabitable, par exemple). L'idée est d'offrir, en plus d'une solution temporaire d'hébergement, un accompagnement social aux habitants.

B. Analyse financière

	Dépenses	Recettes
Frais de fonctionnement accueil	15.121 €	
Frais de fonctionnement transit	12.321 €	
Intervention bénéficiaires accueil		34.072 €
Intervention bénéficiaires transit		18.678 €
TOTAL	27.442 €	52.750 €

Une rationalisation des dépenses en matière d'énergie et des recettes plus importantes permettent d'obtenir un **résultat positif (+ 25.308€)** malgré le fait que les locaux ne sont pas toujours occupés.

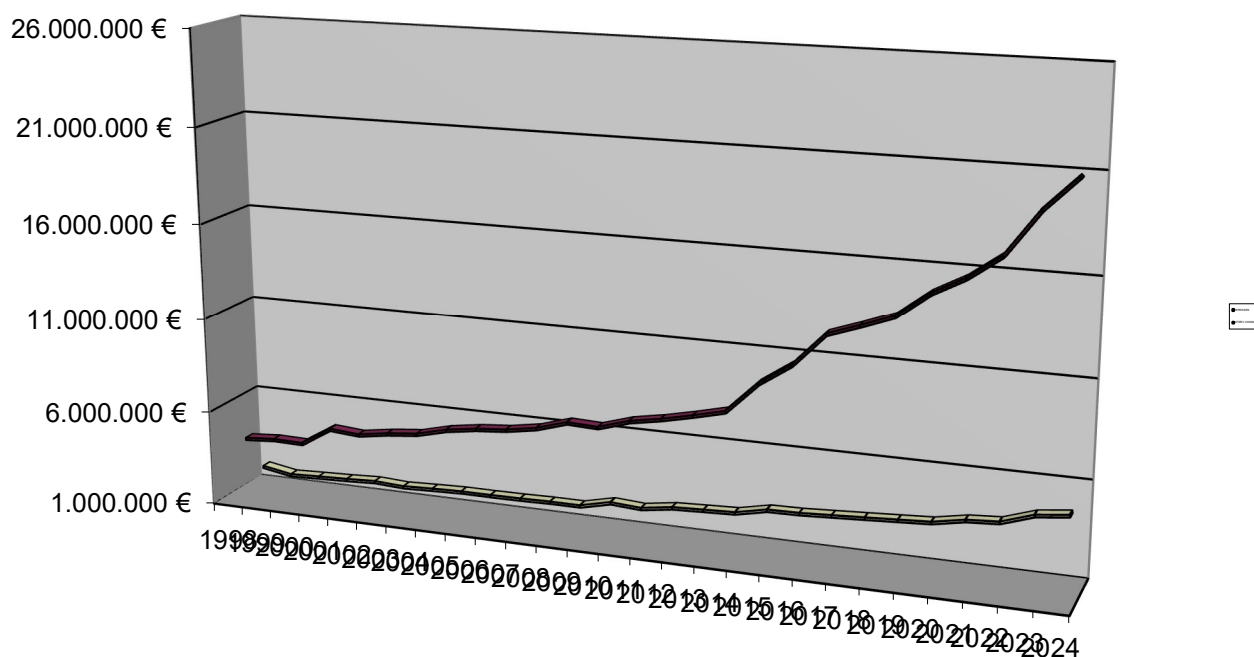
A côté de cela, notre Centre a été sélectionné pour porter le projet ARISTOTE (Territoires Zéro sans-abrisme) sur notre entité et que cette expérimentation permet de couvrir les frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement pour un montant de 769.544 € qui s'étend sur trois années ; Le total des dépenses s'élève cette année à 37.997 € totalement financé par le subside du même nom.

CHAPITRE 10 - APPROCHE GLOBALE DU COMPTE

EXERCICES	DEPENSES TOTALES	CROISSANCE
2020	15.129.012 €	9 %
2021	16.013.618 €	6 %
2022	17.207.692 €	8 %
2023	19.456.587 €	13 %
2024	21.104.699 €	8 %
Croissance depuis 2019		52 %

Les dépenses du C.P.A.S. de Colfontaine présentent une **croissance cumulée sur 5 ans de 52 %**. L'intervention communale pendant ce temps a suivi le même chemin à raison de **40 %**. Cela signifie que **notre Centre a trouvé d'autres ressources que le subside communal pour financer ses dépenses croissantes**.

EVOLUTION DEPENSES ORDINAIRES



CHAPITRE 11 - L'INTERVENTION COMMUNALE

Lorsque le C.P.A.S. ne dispose pas de moyens suffisants pour faire face à ses dépenses, la différence est supportée par l'Administration communale qui inscrit, à cet effet, une dotation dans son budget.

En 2024 elle s'élève après modifications budgétaires à **4.453.055 €**

Evolution de l'intervention communale depuis cinq ans :

Année	Dotations	Croissance
2020	3.279.943 €	+ 3 %
2021	3.593.341 €	+ 10 %
2022	3.701.141 €	+ 3 %
2023	4.255.396 €	+ 15 %
2024	4.453.055 €	+ 5 %

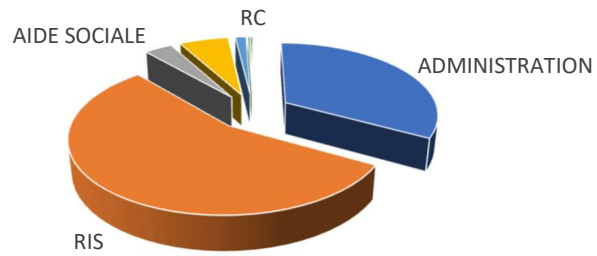
Les postes que le subsidie communal a permis de couvrir pour l'exercice examiné sont repris dans le tableau ci-dessous. Celui-ci tient compte de la dotation du Fonds spécial de l'aide sociale.

	Contribution 2024	Pourcentage interv communale	Contribution 2023
Revenu d'intégration	2.549.744 €	57 %	2.700.317 €
Administration générale	1.519.093 €	34 %	1.307.855 €
Service social	279.758 €	6 %	216.933 €
Cotisations responsabilisation	182.280 €	4 %	364.432 €
Aide sociale	158.142 €	4 %	231.211 €
Maison de repos	61.184 €	1 %	161.380 €

Les postes bénéficiant le plus de la dotation communale sont le paiement des revenus d'intégration et l'Administration générale. Ces deux éléments représentent, à eux seuls, une intervention de plus de 4 millions d'euros (91 % de la dotation). Les charges de personnel représentent 31,6 % des dépenses totales du CPAS. Les frais de fonctionnement se montent à 7,6 %, les dépenses de transfert à 60,2 % et les charges liées à la dette 0,6 %.

A une exception près, **les balises de personnel et de fonctionnement du CRAC sont respectées. (3 sur 4). Seul une est légèrement dépassée (32.1 % au lieu de 32 %)**

REPARTITION INTERVENTION COMMUNALE



CONCLUSIONS

- L'exercice 2024 se clôture par un boni budgétaire au service ordinaire.
- La Médiation de dettes et la fonction énergie s'autofinancent l'une l'autre.
- Les activités liées à l'activation sociale sont financées complètement.
- Les dépenses de RIS ont encore progressé alors que le coût net de l'aide sociale diminue.
- La situation financière de la maison de repos s'améliore mais reste déficitaire.
- Le service I.L.A. termine avec un résultat financier équilibré.
- Le service des prestations d'aides familiales à domicile est toujours aussi bien financé et celui des repas à domicile présente un équilibre financier.
- Le service insertion sociale ne coûte presque rien alors que la réinsertion professionnelle, les projets du F.S.E. et le service logement s'autofinancent.
- Malgré le contexte particulièrement défavorable, notre Centre continue à remplir ses missions efficacement.